

Commission de l'Exécution budgétaire
Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 avril 2026 et du 27 avril 2026
– EXBU23 - Réunion - 13/04/2026
– EXBU23 - Réunion - 27/04/2026

2. Suivi financier des grands projets d'infrastructure hospitaliers

3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen (remplaçant M. Sven Clement), Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Marc Baum, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, M. Marc Goergen (remplaçant M. Sven Clement), Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella (remplaçant M. Gusty Graas), M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert (remplaçant M. Ricardo Marques), M. Ben Polidori (remplaçant M. Mars Di Bartolomeo), M. Gérard Schockmel, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
M. Thomas Dominique, Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux
M. Bertrand Bourdon, Coordinateur Institutions de santé
M. Tom Rausch, Coordinateur général

Mme Alisa Babacic, M. Yann Flammang, Mme Véronique Michalski, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Félix Eischen, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas, M. Ricardo Marques, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

*

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014463>.

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Françoise Kemp, Présidente de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 avril 2026 et du 27 avril 2026**

La Commission de l'Exécution budgétaire approuve les projets de procès-verbal des réunions du 13 avril 2026 et du 27 avril 2026.

2. **Suivi financier des grands projets d'infrastructure hospitaliers**

I. Présentation

Les projets d'infrastructure hospitaliers suivants ont été présentés¹ :

A. Projets avec une loi de financement

#	Projet	Etat d'avancement
1	Projet « Centre Hospitalier Emile Mayrisch » (CHEM) – Südspidol	L'avant-projet détaillé consolidé est en cours de finalisation. Sa transmission à l'attention du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (ci-après « M3S ») est prévue pour la rentrée de septembre 2026. L'avis de la Commission permanente hospitalière (ci-après « CPH ») pourrait dès lors être sollicité en décembre 2026, ce qui permettrait d'engager en début d'année 2027 la procédure législative en vue d'une éventuelle modification de la loi de financement ² . Le début des travaux demeure prévu en 2028, avec une mise en service envisagée en 2033.
2	Projet « Hôpitaux Robert-Schuman » (HRS) – ZithaKlinik E-Bau	Les phases 1 et 2 du projet ont abouti à la mise en service en décembre 2020 d'un hôpital de jour, d'unités de soins et d'un service d'imagerie médicale. La phase 3, qui concerne la rénovation du service des soins intensifs et de la salle de réveil, fait actuellement l'objet de l'élaboration d'un avant-projet détaillé (ci-après « APD »). Le dépôt du dossier APD est prévu pour mi-2026. Des travaux d'assainissement sont également à prévoir dans le cadre de la phase 3.
3	Projet « Centre Hospitalier de Luxembourg » (CHL) – Construction du Nouveau Bâtiment Centre	Les travaux de gros-œuvre du 5 ^{ème} étage sont en cours et l'adjudication de certains marchés se poursuit en parallèle. L'analyse par le M3S des dossiers d'intention relatifs à l'adaptation des surfaces au 7 ^{ème} étage ainsi qu'aux surfaces du site « Eich » est en cours. Le dossier d'adaptation des surfaces dédiées à l'INCCI ³ est quant à lui en cours d'élaboration par le CHL, en vue d'une transmission ultérieure au M3S. La fin des travaux est prévue en juillet 2029, avec une période complémentaire

¹ Présentation des projets d'infrastructure hospitaliers, en annexe.

² Loi du 1^{er} août 2018 autorisant l'Etat à participer au financement des travaux de construction du « Südspidol ».

³ Institut de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle.

		de transformations de l'existant courant jusqu'en septembre 2030.
--	--	---

B. Projets en planification

4	Projet « Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique au Luxembourg » (CHNP) – Nouvelle Rehaklinik	Ce projet est structuré en trois phases successives s'échelonnant de 2026 à 2037, pour un total de 243 lits sur 23 480 m² de surface utile. Les étapes clés récemment franchies et les prochaines échéances sont les suivantes : – Accord de principe du Conseil de gouvernement du 12 décembre 2025 sur l'augmentation du budget global et la poursuite de la planification en APD pour la phase 1. – Autorisation de l'avant-projet sommaire (ci-après « APS ») du bâtiment 81 et de l'APD des mesures préliminaires : 26 mars 2026. Le coût total couvert par cet accord s'élève à 325,6 millions d'euros TTC. – Une convention portant sur les frais d'études du bâtiment 81 et les mesures préliminaires, pour un montant d'environ 24 millions d'euros, est en cours de signature. – Remise des études APD pour le bâtiment 81 (psychiatrie générale et socio-judiciaire) : mi-2026. – Loi de financement : fin 2026. – Début des travaux : 2027
5	Projet « Hôpital Intercommunal Steinfort » (HIS) – Nouvelle construction HIS	Ce projet est en suspens en raison d'une question en attente de clarification ayant trait au statut de l'établissement.
6	Projet HRS - –: Nouvelle construction site Kirchberg (NSK 1-4)	Les étapes clés récemment franchies et les prochaines échéances sont les suivantes : – Avis favorable de la CPH sur la planification APS : 27 février 2026. – Accord de principe du Conseil de gouvernement sur le cadre budgétaire des projets NSK et MSK : 15 avril 2026. – Autorisation LSt2/APS : 5 mai 2026. – Un avenant à la convention de financement des frais d'études, d'un montant de 23,7 millions d'euros (part du M3S) est en cours. – Remise des études APD : fin 2026. – Loi de financement souhaitée : début 2027. – Exécution des travaux : NSK-1 (Tour) de 2026 à 2032 ; NSK-2 (bâtiments E-I) de 2031 à 2037 ; NSK-3 (bâtiment Q) de 2033 à 2038 ; NSK-4 (bâtiments F, CB, O) de 2027 à 2038.
7	Projet HRS – Modernisation site Kirchberg (MSK 1-13)	Les étapes clés récemment franchies et les prochaines échéances sont les suivantes : – Avis favorable CPH sur MSK 1–9 (exclu MSK 3) : 27 février 2026. – Accord de principe du Conseil de gouvernement : 15 avril 2026. – Autorisation LSt0 : 5 mai 2026 (convention en cours)

		– Remise des études : fin 2026 (prévisionnel) – Début des travaux : 2032 – Fin des travaux : 2038
8	Projet « Centre Hospitalier du Nord » (CHdN) – Centre Schlaskéier Wiltz	La remise des études d'APS est prévue pour mi-2026, suivie de l'APD fin 2026. Le début des travaux est prévu en 2028 pour une fin en 2030.
9	Projet CHEM – Chirurgie ambulatoire Niederkorn	Il s'agit d'un nouveau projet de construction d'une unité de chirurgie ambulatoire à Niederkorn pour le CHEM. Ce projet, dont la participation estimée du Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières s'élève à 40 millions d'euros, a reçu une autorisation du dossier d'intention (LSt0) le 12 mai 2026. Le bâtiment aura, dans un premier temps, vocation principale à accueillir l'activité de chirurgie ambulatoire, jusqu'à l'ouverture du futur Südspidol. Il sera ultérieurement transformé en clinique de proximité du CHEM, appelée à fonctionner de manière complémentaire et parallèle au Südspidol, en offrant notamment des polycliniques spécialisées et chirurgicales, un service de radiologie et une petite salle interventionnelle. Les prochaines étapes sont les suivantes : - études APS (LSt1) à l'été 2026, - APD à la fin 2026, - début des travaux mi-2027 pour une fin mi-2029.

Pour le détail, il est renvoyé à la présentation en annexe.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale tient encore à relever que le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières est continuellement alimenté par le budget de l'État et que cette alimentation est ajustée en fonction de l'envergure des projets en cours. Elle indique qu'un point sera fait avec la Caisse nationale de santé (ci-après « CNS ») au printemps 2028, concernant la part des 20% des coûts de construction pris en charge par la CNS.

II. Échange de vues

Madame la Députée Sam Tanson (sensibilité politique « déi gréng ») prend la parole pour poser les questions qui suivent :

- Concernant le Südspidol, elle souligne que la date de mise en service est désormais fixée à 2033, alors que la présentation en commission ayant eu lieu en novembre 2025 mentionnait encore 2032. Au vu de ce qui précède, elle aimerait connaître les raisons à la base de ce retard et elle aimerait également savoir si ce retard est susceptible d'engendrer des surcoûts.
- Concernant le projet relatif au HIS, l'oratrice observe que la présentation ne mentionne plus de date pour le dépôt de la loi de financement, alors que le document précédent faisait état d'une échéance en octobre 2026. Partant, elle aimerait connaître l'état des discussions en cours au sujet du statut de l'établissement. À quel horizon une solution peut-elle être attendue ?

Monsieur Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, (groupe politique socialiste) intervient pour poser les questions complémentaires qui suivent :

- Est-il possible d'obtenir des informations sur les surcoûts actuellement prévus, ventilés par établissement ? Dans quelle mesure des nouvelles lois de financement seront-elles nécessaires ?
- Quel sera l'impact de ces projets sur le budget de l'État, d'une part, et sur la CNS, d'autre part ?
- En référence notamment au virage ambulatoire, comment Madame la Ministre entend-elle encadrer et orienter l'évolution de l'activité hospitalière et quels surcoûts une telle initiative est-elle susceptible de générer pour la CNS ?
- Comment se présente à l'heure actuelle la répartition territoriale des soins ? Serait-il possible de disposer d'une représentation cartographique illustrant le déploiement des antennes médicales sur l'ensemble du territoire ?

Madame la Ministre prend la parole pour donner les éléments de réponse qui suivent :

- Sur le calendrier du Südspidol, Madame la Ministre confirme que les délais indiqués dans la présentation reflètent la situation projetée. Elle explique que le groupe de planification en charge de la consolidation des plans a eu besoin de plus de temps que prévu pour mener à bien cet exercice. Elle précise que le scénario présenté est, à ce stade, considéré comme réaliste et qu'un plan directeur a été élaboré par le CHEM pour garantir la continuité des soins dans le sud du pays jusqu'à l'ouverture du Südspidol.
- Pour ce qui concerne le HIS, Madame la Ministre explique que ce projet, qui concerne conjointement le M3S et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, est actuellement en suspens en raison d'une difficulté relative à la définition du statut de l'établissement. Elle indique que le syndicat de l'hôpital intercommunal de Steinfurt⁴ qui gère l'établissement se trouve dans une situation financière difficile ; ce constat résulte de plusieurs facteurs dont par exemple le fait que l'ensemble du personnel tombe sous le régime de la convention collective de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL), alors qu'une partie devrait en principe relever de la convention collective en vigueur pour le secteur d'aide et de soins et du secteur social. La différence entre les deux conventions doit, à l'heure actuelle, être assumée par les communes membres du syndicat. Par ailleurs, tout préfinancement d'une nouvelle construction reposerait également sur ce syndicat. Dans ce contexte, des discussions sont en cours sur la question de savoir si l'établissement continuera à fonctionner sous sa forme actuelle ou si une autre solution sera retenue. La Ministre annonce qu'une décision devra être prise dans les prochains mois et qu'elle sera en mesure de présenter une évolution plus détaillée lors de la prochaine présentation des projets d'infrastructure hospitaliers.
- Sur la question des surcoûts, Madame la Ministre précise qu'une marge est systématiquement intégrée dans les projets et que l'indexation des enveloppes sur la base de l'indice de la construction permet normalement d'absorber les évolutions de prix. Tout en indiquant ne pas être en mesure d'anticiper l'évolution future des prix, l'oratrice souligne que l'expérience des projets passés confirme que ce mécanisme a globalement fonctionné.

⁴ Il s'agit des communes de Garnich, Habscht, Koerich Saeul et Steinfurt ; pour plus d'informations, voir <https://www.syvicol.lu/fr/annuaires/annuaire-des-syndicats/liste-des-syndicats/fichesyndicat/his>.

- Pour ce qui est de la participation de la CNS, Madame la Ministre rappelle que la part de la CNS dans le financement des investissements hospitaliers s'élève à 20% des coûts de construction. Cette participation n'est pas réalisée de manière directe, mais *via* un mécanisme d'amortissements, qui ne commence qu'après la mise en service des bâtiments. Elle renvoie au tableau calendaire présenté, qui illustre le fait que les mises en service sont étalées dans le temps de sorte à pouvoir gérer au mieux les capacités de financement de la CNS. L'oratrice réitère qu'un bilan sera réalisé avec la CNS au printemps 2028.
- En référence à la remarque de Monsieur Fayot sur le virage ambulatoire, Madame la Ministre rappelle que la loi du 29 juillet 2023⁵ a ouvert la possibilité pour les hôpitaux d'ouvrir des sites supplémentaires dédiés aux soins ambulatoires, en dehors de leurs sites principaux. Les deux sites supplémentaires déjà opérationnels sont ceux à la Cloche d'Or et à Grevenmacher. Toute initiative de ce type fait l'objet d'une analyse rigoureuse tenant compte de la carte sanitaire et de la couverture géographique des besoins. La CPH et la CNS sont également associées à ce processus.
- L'oratrice précise encore que l'Observatoire de la santé travaille sur l'élargissement de la carte sanitaire, en intégrant à terme le secteur extrahospitalier, afin de visualiser de manière complète les zones où les habitants doivent parcourir de longues distances pour accéder aux soins. Elle propose, si cela est souhaité, d'intégrer régulièrement aux présentations des projets d'infrastructure un point spécifique sur ce sujet.

Monsieur le Député Marc Baum (sensibilité politique « déi Lénk ») prend la parole pour s'enquérir du sort de la Clinique Sainte-Marie, dont le bâtiment est actuellement inoccupé. Il demande tout d'abord si une utilisation médicale de ce bâtiment est prévue dans la planification hospitalière. L'orateur souligne ensuite que ce bâtiment a été construit dans les années 1960-1970 avec une aide financière de l'État et qu'il a fait l'objet de travaux de transformation dans les années 1990 également financés par l'État à hauteur de 80%. Au vu de ce qui précède, il pose la question de savoir quelle est l'approche adoptée par l'État face à ce type de bâtiment abandonné, sachant qu'il a fait l'objet d'investissements massifs. Quelles sont les prérogatives de l'État lui permettant d'influencer leur affectation future ?

Madame la Ministre répond que le site de la Clinique Sainte-Marie est effectivement un site des HRS qui abrite le service de psychiatrie juvénile avec 12 lits d'hospitalisation de jour. Elle précise que ces lits sont prévus d'être intégrés dans le nouveau complexe au Kirchberg. Quant à l'utilisation du bâtiment lui-même, elle indique que celui-ci se trouve dans un état tel qu'une restauration ou une modernisation à des fins hospitalières n'est plus envisageable. Il s'agit d'un bâtiment dont les méthodes et les standards de construction ne permettent plus d'en faire un établissement hospitalier moderne. En revanche, le terrain sur lequel il se trouve pourra faire l'objet d'une valorisation. Cela est également valable pour d'autres sites qui seront libérés par les restructurations en cours, notamment les sites actuels du CHEM.

Sur le rôle de l'État, la Ministre confirme que l'État a contribué au financement de ces bâtiments et qu'il sera associé aux discussions sur leur affectation future et sur la valorisation des terrains.

⁵ Loi du 29 juillet 2023 portant modification : 1° de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ; 2° de la loi modifiée du 29 avril 1983 relative à l'exercice de la profession de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; 3° du Code de la sécurité sociale.

3. Divers

Monsieur Fayot fait part à la Commission de deux informations relevant des affaires courantes de la Commission de l'Exécution budgétaire.

1. Affaire « Musée des sports »

Monsieur Fayot informe la Commission que le gouvernement a fait parvenir une réponse aux questions supplémentaires que la Commission lui avait soumises concernant l'origine de l'idée d'un « centre de congrès ».

Madame Sam Tanson intervient pour faire part de sa stupéfaction concernant les réponses obtenues, en ce qu'elles ne permettent pas de clarifier la question essentielle posée par la Commission, à savoir l'identification de l'auteur de l'idée du « centre de congrès » étant venue substituer l'idée de base de construire un Musée des Sports. Elle relève que le document mentionne que le représentant du ministère des Finances aurait été d'accord avec cette orientation, ce qui contredit les affirmations du Ministre des Finances lors de la réunion ayant eu lieu en commission parlementaire le 27 avril 2026⁶. Elle propose que la Commission demande une liste de toutes les personnes présentes à la réunion du 25 octobre 2024 et les convoque pour audition, dans la mesure où elles sont encore en fonction au sein de l'État.

Monsieur Fayot marque son accord sur la nécessité d'organiser une nouvelle réunion sur ce dossier, avec les ministres concernés ainsi que les personnes ayant assisté à la réunion en question.

2. Réunion interparlementaire au Parlement européen

Monsieur Fayot informe les membres qu'une invitation a été reçue du Parlement européen pour participer à une réunion interparlementaire le 24 juin 2026 à Bruxelles au sujet de la surveillance de la Facilité pour la reprise et la résilience et des perspectives d'avenir concernant le prochain cadre financier pluriannuel. Il indique s'être inscrit à titre de député de l'opposition et qu'un créneau reste disponible pour un membre de la majorité. Il invite les membres intéressés à se manifester.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁶ Réunion de la Commission de l'Exécution budgétaire du 27 avril 2026.